

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 569 10 avril 2007

SOMMAIRE

Aldimo Holding S.A	Progressive S.à r.l
Ambiente S.à r.l	Quark & Stark SA27311
Azur Investments Holding S.A 27293	rELoC DC-1 S.A 27303
Babalou Shipping Company S.A 27312	rELoC DC-1 S.A 27303
Babalou Shipping Company S.A 27312	rELoC DC-1 S.A 27304
Boca S.à r.l	rELoC DC-1 S.A 27301
Caiapo S.A 27304	Robinson Cruise.O. S.A
Clay Tiles Investment S.à.r.l 27274	Robinson Cruise.O. S.A
Cogilux S.A	Robinson Cruise.O. S.A
Crosslink Investment Consulting S.A 27277	Scala Toitures S.à r.l
Crosslink Investment Consulting S.A 27303	Scorpius Investments S. à r.l 27301
F2 Napier S.A	Sefinco S.A
Fachwerkhaus GmbH 27298	SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l.
Fair Trade S.àr.l	27302
Floralize S.C.I	Société d'Etudes pour Travaux et Partici-
Holivest S.A	pations 27276
Immobilière Brabançonne27303	Sonate Finance Holding S.A 27291
Iris St Michael S.A	Steel Services S.A
King's Cross Asset Funding 29 27281	Symphony Holding Investment S.A 27289
King's Cross Asset Funding 30 27266	Symphony Holding Investment S.A 27291
Leimmo S.à r.l27298	Telemed Finance S.A
Lux Aero S.A	Thillco
Lux Aero S.A	Touching Wood S.A
Montecello S.A	Townley Corporation S.A27312
Navimer S.A	Vitorec Holding S.A
Netsys 27305	Vitorec Holding S.A
Oracle Belgium N.V. (Succursale de Lu-	Vitorec Holding S.A
xembourg)27292	Vitorec Holding S.A
Orioles Investments S.A27311	Vitorec Holding S.A
Parma Holdings S.A 27289	Zenith Holding Sàrl27292
P.D.M. Holding S.A	
Procter & Gamble Luxembourg Finance	
Càul 27204	



King's Cross Asset Funding 30, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 124.029.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of January.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Mr Adrian Shum, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam, on December 4, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of KING'S CROSS ASSET FUNDING 30 (the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and which shall be subject to and be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Companies Law») and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transaction(s) within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may only grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities within the above-mentioned purpose.

The Company may create one or several Compartments (as defined hereafter) in accordance with article 10 of the present articles of incorporation.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.



B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Compartments

Art. 10. The manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the manager or of the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the manager or of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors.

Unless otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors and of the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all investors and of all creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims.

D. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is(are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its(their) office. He(they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence,



the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its(their) mandate, any personal liability in relation to any commitments validly and regularly made by him(them) in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the present articles of association as well as with the Securitisation Law and the Companies Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

E. Independent auditor

Art. 17. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.

F. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners

- **Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a soie partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Companies Law.

G. Financial year - Annual accounts -Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.



- **Art. 22.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The remainder of the annual net profits, if any, shall be distributed as dividends to the partners in accordance with the Securitisation Law.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prenamed. All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euros.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- 2, The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- Mr Pascal Leclerc, accountant, born on December 4, 1966, in Longwy, France, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
- Mr Michael S. Thomas, executive, born on March 9, 1967, in Alleghely, United States of America, with private address at 9, rue Geischleid, L-9184Schrondweiler, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, une fondation établie et existante selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas (trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam), sous le numéro 34226972, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Monsieur Adrian Shum, LLM, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 4 décembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KING'S CROSS ASSET FUNDING 30 (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et qui sera soumise à et régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opération(s) de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou liés à toutes ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant les engagements ou en s'engageant par tout autre manière. La Société peut également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, disposer des créances et autres actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société peut seulement octroyer des gages, autres garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, conformément à l'objet susmentionné.

La Société peut ouvrir un ou plusieurs Compartiments (tel que défini ci-après) en conformité avec l'article 10 des présents statuts.

La Société peut effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toute transaction nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet, ainsi que toute opération facilitant directement ou indirectement l'accomplissement et au développement de son objet dans tous les domaines décrits cidessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels actifs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand- Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.



Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Compartiments

Art. 10. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourront créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, lieront les tiers, à compter de la date de la résolution.

Par rapport aux investisseurs et aux créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux actifs de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers.

Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ayant créé un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, actifs ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments ou de certains droits.

D. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.



Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 15.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les présents statuts ainsi qu'avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

E. Le réviseur d'entreprises

Art. 17. Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

F. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

G. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le surplus des profits annuels sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les iiquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Souscription et libération

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.



Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- 2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Pascal Leclerc, comptable, né le 4 décembre 1966, à Longwy, France, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
- Monsieur Michael S. Thomas, executive, né le 9 mars 1967, à Allegheiy, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse privée au 9, rue Geischleid, L-9184Schrondweiler, Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Shum, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007, vol. 911, fol. 5, case 9. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007025907/239/404.

(070020735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Vitorec Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.094.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028946/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01970. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Vitorec Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.094.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028948/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01964. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.



Vitorec Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.094.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028950/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01966. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Clay Tiles Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.703.150,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.337.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

- CLAY TILES SPONSORS, S.à r.l., a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 95.971,
- CLAY TILES MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n ° 95.970,

all here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at Aerogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two proxies established in December 2005.

Said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented by their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are currently the sole shareholders of the company established in Luxembourg under the name of CLAY TILES INVESTMENT S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Company Register, section B, under n ° 89.337, (the «Company»), which has been incorporated under the name of GROUPE EDITIONS HOLDING 1 on 2 October 2002 by deed of M ^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C n ° 1646 of 16 November 2002, whose name has been changed into CLAY TILES INVESTMENT, S.à r.l. on 31 July 2003 by deed of M ^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C n ° 992 of 26 September 2003.
- The articles of incorporation have been amended by a deed of 30 October 2003 of M $^{\rm e}$ Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C n $^{\rm o}$ 1309 of 9 December 2003 and by deed of 31 October 2003 of M $^{\rm e}$ Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C n $^{\rm o}$ 1309 of 9 December 2003.
- The share capital of the Company presently amounts to sixty-eight million seven hundred and three thousand one hundred and fifty Euros (€ 68,703,150.-) represented by two million seven hundred forty-eight thousand one hundred and twenty-six (2,748,126) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.
 - The shareholding in the Company is composed as follow:

 Shareholder

 CLAY TILES SPONSORS, S.à r.l.

 2,597,898

 CLAY TILES MANAGEMENT S.à r.l.

 150,228
- The appearing persons are the sole owners of all the shares of the Company, which are free of any pledge, lien or other guarantee.



- The appearing persons, as the sole shareholders of the Company, expressly declare to proceed with the anticipated dissolution of the Company;
 - The appearing persons, as the liquidator of the Company, declare that all liabilities of the Company have been settled;
- The activity of the Company has ceased; the whole assets of the Company are transferred to the sole shareholders in proportion to their shareholding in the Company and on the basis of the Company's interim financial statements dated December 15, 2005 which will remain annexed to the present minutes and which will be kept by the notary, who are personally liable for all liabilities and engagements of the Company in proportion to their shareholding in the Company, even those liabilities presently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.
- The sole shareholders wholly and fully discharge the manager of the dissolved Company for its execution of their mandate as of today.
- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the sole shareholders of the Company;
 - The shareholders' register has been cancelled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CLAY TILES SPONSORS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 95.971,

CLAY TILES MANAGEMENT S.A., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 95.970,

ici représentée par M. Nicolas Cuisset, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Les comparantes sont actuellement les uniques associés de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de CLAY TILES INVESTMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 89.337, (la «Société»), qui a été formée sous le nom de GROUPE EDITIONS HOLDING 1 le 2 octobre 2002 par acte notarié de M ^e Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 1646 du 16 novembre 2002, et dont le nom a été changé pour CLAY TILES INVESTMENT, S.à r.l. le 31 juillet 2003 par acte notarié de M ^e Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 992 du 26 septembre 2003.
- Les statuts ont été modifiés par acte notarié en date du 30 octobre 2003 de M ^e Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C n ^o 1309 du 9 décembre 2003 et par acte notarié du 31 octobre 2003 de M ^e Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C n ^o 1309 du 9 décembre 2003.
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante-huit millions sept cent trois mille et cent cinquante euros (EUR 68.703.150,-) représenté par deux millions sept cent quarante-huit mille cent vingt-six (2.748.126) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.



- Les parts sociales sont détenues comme suit:

Associé Nombre de parts sociales
CLAY TILES SPONSORS, S.à r.l. 2.597.898
CLAY TILES MANAGEMENT S.à r.l. 150.228

- Les comparantes sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société et déclarent avoir la pleine jouissance de ces titres, lesquels sont exempts de tout gage, garantie ou sûreté d'aucune sorte.
 - Par la présente les comparantes prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
 - Les comparantes, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent que tout le passif de la Société est réglé.
- L'activité de la Société a cessé; les associés sont investis de tout l'actif en proportion de leur participation dans le capital de la société et sur la base des comptes intérimaires de la Société en date du 15 décembre 2005, lesquels resteront annexées aux présentes et seront conservés par le notaire; ils répondront personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, en proportion de leur participation dans le capital de la société; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
 - Les associés donnent décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
 - Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société.
 - Le registre des associés a été annulé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date du dessus.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 50, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007026700/211/126.

(070021405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Société d'Etudes pour Travaux et Participations, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 6.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

SOCIETE D'ETUDES POUR TRAVAUX ET PARTICIPATIONS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / M. Pietropaolo-Del Col

Référence de publication: 2007028892/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00190. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.



Crosslink Investment Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 56.765.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028958/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01985. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Vitorec Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.094.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028952/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01969. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Montecello S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.084.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MONTECELLO S.A., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 98.084, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 139 du 3 février 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 4.400 (quatre mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières.



- 2. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Seil, C. Grundheber, T. Fleming, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 12, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007026723/211/75.

(070021342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Navimer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 25.304.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026883/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

P.D.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 93.727.

In the year two thousand six, on the fourteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of P.DM HOLDING S.A., a «société anonyme», established at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B number 93.727, incorporated by deed enacted by the notary Jean-Joseph Wagner on the 8 May 2003, published in the Memorial C number 652 of the 16th June 2003.

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer M ^e Beatriz Garcia

The chairman declared and requested the notary to act:

- I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.
- II.- As appears from the attendance list, the 320 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 32,000.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

- 1. Decision to put the company into liquidation.
- 2. Appointment of the Liquidator;
- 3. Definition of the powers of the Liquidator;
- 4. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor;
- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

- M e Beatriz Garcia.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.D.M. HOLDING S.A., ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 93.727, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner en date du 8 May 2003, publié au Mémorial C numéro 652 du 16 Juin 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Flora Gibert.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M e Beatriz Garcia

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 320 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de € 32.000,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de la mise en liquidation de la société.
- 2. Nomination d'un liquidateur;
- 3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire;
- 5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

- M ^e Beatriz Garcia.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Signé: F. Gibert, B. Garcia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 81, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007026722/211/114.

(070021217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

King's Cross Asset Funding 29, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 124.028.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of January.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Mr. Adrian Shum, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam, on December 4, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of KING'S CROSS ASSET FUNDING 29 (the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and which shall be subject to and be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Companies Law») and by the present articles of incorporation.
- Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transaction(s) within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may only grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities within the above-mentioned purpose.

The Company may create one or several Compartments (as defined hereafter) in accordance with article 10 of the present articles of incorporation.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.



Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Compartments

Art. 10. The manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the manager or of the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the manager or of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors.

Unless otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors and of the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all investors and of all creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims.

D. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix



(es) the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its (their) mandate, any personal liability in relation to any commitments validly and regularly made by him (them) in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the present articles of association as well as with the Securitisation Law and the Companies Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

E. Independent auditor

Art. 17. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.

F. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.



The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Companies Law.

G. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 21. The Company's year commences on January 1 st, and ends on December 31 st of the same year.
- **Art. 22.** Each year on December 31 st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The remainder of the annual net profits, if any, shall be distributed as dividends to the partners in accordance with the Securitisation Law.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31 st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Pascal Leclerc, accountant, born on December 4, 1966, in Longwy, France, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
- Mr. Michael S. Thomas, executive, born on March 9, 1967, in Alleghely, United States of America, with private address at 9, rue Geischleid, L-9184 Schrondweiler, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).



A comparu:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, une fondation établie et existante selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas (trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam), sous le numéro 34226972, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Monsieur Adrian Shum, LLM, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 4 décembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1 er. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KING'S CROSS ASSET FUNDING 29 (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et qui sera soumise à et régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opération(s) de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou liés à toutes ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant les engagements ou en s'engageant par tout autre manière. La Société peut également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, disposer des créances et autres actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société peut seulement octroyer des gages, autres garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, conformément à l'objet susmentionné.

La Société peut ouvrir un ou plusieurs Compartiments (tel que défini ci-après) en conformité avec l'article 10 des présents statuts.

La Société peut effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toute transaction nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet, ainsi que toute opération facilitant directement ou indirectement l'accomplissement et au développement de son objet dans tous les domaines décrits cidessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels actifs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Compartiments

Art. 10. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourront créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, lieront les tiers, à compter de la date de la résolution.

Par rapport aux investisseurs et aux créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux actifs de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers.

Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ayant créé un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est iié à des Compartiments, actifs ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments ou de certains droits.

D. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.



Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 15. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les présents statuts ainsi qu'avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

E. Le réviseur d'entreprises

Art. 17. Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

F. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

G. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le surplus des profits annuels sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation.



H. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Souscription et libération

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- 2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Pascal Leclerc, comptable, né le 4 décembre 1966, à Longwy, France, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
- Monsieur Michael S. Thomas, executive, né le 9 mars 1967, à Alleghely, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse privée au 9, rue Geischleid, L-9184 Schrondweiler, Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Shum, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007, vol. 911, fol. 5, case 8. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1 ^{er} février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007025908/239/404.

(070020733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Telemed Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 96, rue du Gruenewald.

R.C.S. Luxembourg B 70.990.

Nous vous informons par la présente de notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiat.

Le 1 er février 2007.



INVEST CONTROL SARL

E. Wirtz

Gérant

Référence de publication: 2007028936/4185/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Symphony Holding Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.468.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYMPHONY HOLDING INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007028943/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01953. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Parma Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 36.034.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARMA HOLDINGS S.A., avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes, constituée par acte du notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 26 février 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 402 du 3 juin 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 octobre 2006, en cours de publication au Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Rachat par la société de 400 de ses propres actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune correspondant à la totalité des actions appartenant l'un de ses actionnaires ABL INVEST S.A. au prix de 1.614.174,- EUR à payer de la manière suivante à savoir par la cession de divers créances et actifs de la société à ABL INVEST SA.
 - 2. Annulation immédiate des 400 actions acquises.
 - 3. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
 - 4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
 - 5. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.



III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, sur base de l'article 49-3 a), de racheter quatre cents (400) actions appartenant à ABL INVEST S.A., une société ayant son siège social à CH-6900 Lugano (Suisse), Via Zuigo 5, inscrite au registre de commerce Suisse sous le numéro CH-514.3.008.042-5, et par réduction de capital de la société à concurrence d'un montant dix mille euros (10.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante euros (90.750,- EUR) représenté par trois mille six cent trente (3.630) actions, à quatre-vingt mille sept cent cinquante euros (80.750,- EUR) représenté par trois mille deux cent trente (3.230) actions, et l'annulation des quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune acquises par la société.

L'assemblée générale décide que le rachat des quatre cents (400) actions se fait au prix de un million six cent quatorze mille cent soixante-quatorze euros (1.614.174,- EUR).

Il est précisé par le notaire soussigné, ce que le mandataire des actionnaires reconnaît expressément, que le paiement au dit actionnaire ne peut se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale décide de procéder aux modifications nécessaires dans la comptabilité et dans le registre des actions suite à l'annulation des actions rachetées.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital de la société est fixé à quatre-vingt mille sept cent cinquante euros (80.750,- EUR) représenté par trois mille deux cent trente (3.230) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites entièrement et libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, PARTIZIPAZIONI INDUSTRIALE E IMMOBILIARI S.r.l., une société ayant son siége social à Largo Donegani 2, I-20121 Milano (Italie).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, vol. 157S, fol. 14, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007026720/220/81.

(070021203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.



Lux Aero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 57.441.

EXTRAIT

En date du 15 janvier 2007, la société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a démissionné avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux comptes de la société LUX AERO S.A.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028957/298/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Progressive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 92, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 98.926.

Par la présente, je soussigné David Scheuern, demeurant à L-4528 Differdange, 52, rue de la Chapelle, tiens à vous informer que je donne ma démission en tant que gérant technique de la s.à r.l. PROGRESSIVE ayant son siège social à L-4640 Differdange, 92, avenue d'Oberkorn.

D. Scheuern.

Référence de publication: 2007028954/7356/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01589. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Symphony Holding Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.468.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYMPHONY HOLDING INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007028962/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01955. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Sonate Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.389.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SONATE FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007028963/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01951. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.



Zenith Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 89.463.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007029071/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06452. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Oracle Belgium N.V. (Succursale de Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 61.060.

Les comptes annuels de la société mère, arrêtés au 31 mai 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028891/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00542. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Lux Aero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 57.441.

EXTRAIT

En date du 15 janvier 2007, Monsieur Paul Gehlen, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société LUX AERO S.A.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028959/298/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06463. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Sefinco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 29.203.

Les comptes annuels au 30 juin 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour SEFINCO S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wallers / M. Pietropaolo-Del Col

Référence de publication: 2007028928/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2007, réf. LSO-CB00169. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.



Floralize S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 335.

EXTRAIT

Les associés ont pris la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat de L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour FLORALIZE S.C.I.

I. Akdime / M. Akdime

Référence de publication: 2007029073/514/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Ambiente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 495, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 34.406.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Référence de publication: 2007029061/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Azur Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.391.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZUR INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007028967/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01944. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Robinson Cruise.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 81.877.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007029013/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01464. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.



Steel Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4470 Soleuvre, 2, rue Emile Mayrisch. R.C.S. Luxembourg B 124.097.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

- 1) Monsieur Fabrice Marx, indépendant, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 97, rue de Lorraine.
- 2) Monsieur Daniel Desheulles, chef d'exploitation, demeurant à B-6791 Athus, 36, rue de Rodange.

Lequels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de STEEL SERVICES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Soleuvre.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée
- Art. 4. La société a pour objet le négoce et le traitement de sous-produits sidérurgiques.

La société pourra également participer directement ou indirectement à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales, de services ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir par préférence aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital social. Le prix de cession, basé sur la valeur vénale des actions et par application de la méthode d'évaluation dite Stuttgarter Verfahren, sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre écrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.



Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

- Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.
- **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

- Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Repartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.



Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judicaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2008.
- 2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1. Monsieur Fabrice Marx, prénommé, trois cents actions	300
2. Monsieur Daniel Desheulles, prénommé, dix actions	10
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:
- a) Monsieur Fabrice Marx, indépendant, né à Pétange, le 13 décembre 1962, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 97, rue de Lorraine.
- b) Monsieur Daniel Desheulles, chef d'exploitation, né à Messancy (Belgique), le 23 mai 1969, demeurant à B-6791 Athus, rue de Rodange, 36.
- c) Monsieur Armand Pizzirulli, gérant de société, né à Mont-Saint-Martin (France), le 12 septembre 1957, demeurant à F-54400 Longwy, 6, rue Fabert.

Monsieur Fabrice Marx, préqualifié sub a), est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.



2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée DMS & ASSOCIES, S. à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 46.477.

- 3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.
 - 4) Le siège de la société est fixé à L-4470 Soleuvre, 2, rue Emile Mayrisch.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Marx, D. Desheulles, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 janvier 2007, vol. 437, fol. 46, case 8. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 janvier 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007027566/236/172.

(070021672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Vitorec Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.094.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028955/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01972. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Robinson Cruise.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 81.877.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007029007/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01469. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Robinson Cruise.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 81.877.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007029009/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01466. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.



Fachwerkhaus GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 29.388.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007029011/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00889. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Leimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 124.083.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire par les associés de la société par actions simplifiée de droit français dénommée LEIMMO S.A.S., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Reims sous le numéro B 403.308.299, ayant son siège social à F-51160 Mareuil sur Ay, ZI du Cheminet et un capital émis de trente-sept mille euros (37.000,-EUR).

L'assemblée a été ouverte et est présidée par Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sabine Koos, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Les associés représentant tout le capital social et détenant toutes les actions de la société figurent sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Le Président déclare et l'assemblée reconnaît que l'ensemble du capital émis est représenté à l'assemblée, qui est ainsi valablement constituée pour décider sur les différents points à l'ordre du jour.

Les représentants des associés déclarent en outre expressément renoncer à toutes les formalités relatives à la convocation des assemblées générales et déclare avoir une connaissance complète de l'ordre du jour de l'assemblée ainsi que du texte des nouveaux statuts en vigueur après le transfert du siège à Luxembourg.

L'assemblée reconnaît en outre que les documents suivants lui ont été soumis:

- copies des procès-verbaux des délibérations des assemblées générales extraordinaires des 27 et 28 décembre 2006 décidant de transférer la société au Luxembourg;
- un bilan au 27 décembre 2006 duquel il résulte qu'à ce jour l'actif net de la société correspond au moins à la valeur du capital social.

Les documents prémentionnés, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Le Président déclare que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social de la société de France à Luxembourg et adoption de la nationalité luxembourgeoise.
- 2) Transformation de la société en société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.
- 3) Remplacement des 2.427 actions sans désignation de valeur nominale par 370 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,-
 - 4) Fixation de la valeur nominale des 370 parts sociales existantes à EUR 100,- chacune.
 - 5) Fixation de l'objet social suivant:

«La société a pour objet l'acquisition de tout bien immobilier bâti ou non bâti, l'édification de tous immeubles à usage commercial ou industriel, l'exploitation par bail ou autrement desdits biens.



La société pourra, plus généralement, faire toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à l'objet susindiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement.»

- 6) Refonte des statuts pour les adapter à la législation luxembourgeoise.
- 7) Nomination des gérants, fixation de la durée de leur mandat et détermination de leurs pouvoirs.
- 8) Fixation du siège social.
- Le Président déclare que:

La société souhaite établir son siège social statutaire à Luxembourg. Ainsi qu'il ressort de la décision prise par les associés qui ont décidé de transférer le siège social statutaire de la société à Luxembourg; cette assemblée étant convoquée afin de ratifier le transfert du siège social statutaire de France à Luxembourg et de faire authentifier cette résolution conformément aux formalités du droit luxembourgeois.

De plus, il a été décidé de confier à cette assemblée générale de décider les modifications mentionnées ci-dessous et les modifications nécessaires pour rendre conformes les statuts aux prescriptions légales luxembourgeoises, ainsi que la nomination de gérants.

Première résolution

L'assemblée générale approuve et confirme la décision de transférer le siège social statutaire de la société LEIMMO S.A.S. de F-51160 Mareuil sur Ay, ZI du Cheminet à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons et déclare que la société a par conséquent adopté la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société en société à responsabilité limitée qui sera régie par le droit luxembourgeois sans dissolution de la société mais au contraire avec complète continuation de sa personnalité juridique. Par conséquent, les décisions suivantes sont prises conformément au droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les deux mille quatre cent vingt-sept (2.427) actions sans désignation de valeur nominale par trois cent soixante-dix (370) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des trois cent soixante-dix (370) parts sociales existantes à cent euros (100,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social conformément à l'ordre du jour et de restructurer les statuts de la société pour les rendre conformes au droit luxembourgeois et aux résolutions ci-avant adoptées.

La teneur des statuts est ainsi désormais la suivante:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourraient le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de LEIMMO S.à r.l.
- **Art. 3.** Le siège social est établi à Windhof. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition de tout bien immobilier bâti ou non bâti, l'édification de tous immeubles à usage commercial ou industriel, l'exploitation par bail ou autrement desdits biens.

La société pourra, plus généralement, faire toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à l'objet susindiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-sept mille euros (37.000,- EUR) représenté par trois cent soixante-dix (370) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (25,- EUR) chacune.
 - Art. 7. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
 - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.
- **Art. 9.** Les créanciers, héritiers ou ayants droit des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.



Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

- **Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.
- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant toutes les valeurs de l'actif et du passif de la société.
- **Art. 14.** Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social, après continuation de la société à Luxembourg, débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2007.

Réallocation des parts sociales

Les parts sociales sont attribuées:

·	sociales
1) TRADLUX S.A., société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53 440, avec siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, trois cent soixante-neuf parts sociales	369
à L-1149 Luxembourg, 305, rue des Sept Arpents, une part sociale	1
Total: trois cent soixante-dix parts sociales	370

Sixième résolution

L'assemblée générale nomme gérant pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle, Monsieur Michel Soutiran, directeur de sociétés, né le 3 août 1954 à Chalons sur Marne (France), demeurant à L-1149 Luxembourg, 305, rue des Sept Arpents.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 2.700,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, S. Koos, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 35, case 5. — Reçu 370 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

P. Frieders.

Parts

Référence de publication: 2007026732/212/145.

(070021430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.



Cogilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 104.387.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 janvier 2007

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur à dater du 30 janvier 2007:

- Monsieur Fays Eric, employé privé, né le 25 septembre 1968 à B-Messancy, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1 ^{er} ;
- Monsieur Wies Aurélien, employé privé, né le 27 août 1982 à Villerupt (France), demeurant à F-54190 Villerupt, 40, rue Michelet
- Madame Lerbs Kahrien, employée privée, née le 26 juillet 1969 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1 ^{er}

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes à dater du 30 janvier 2007:

- la société FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S. à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1 ^{er} , inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.480.

La durée du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir en 2013;

L'Assemblée décide d'élire son siège social à l'adresse suivante: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1 ^{er} . Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

COGILUX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007026249/500/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

rELoC DC-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.717.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

P. van Baarle / J. P. Lozano

Director / Director

Référence de publication: 2007026073/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00999. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Scorpius Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.169.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

R. J. Schol / P. van Baarle.

Référence de publication: 2007026067/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00960. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.



SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.538.

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SJ PROPERTIES GHENT FinanceCo EHF., une société à responsabilité limitée de droit islandais, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 6804060730, ayant son siège social au 5 Kringlan, 103 Reykjavik, Islande,

ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 janvier 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société SJ Properties CHOCOLATE LuxCo 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, avec siège social à Contern, constituée suivant acte notarié, en date du 2 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2380 du 21 décembre 2006.
 - Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-5626 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, de sorte que le premier alinéa de l'article 2.1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

En version anglaise:

« Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.»

En version française:

« Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 63, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007026685/220/52.

(070021300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.



rELoC DC-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.717.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. van Baarle / J.-P. Lozano.

Référence de publication: 2007026075/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB01000. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

rELoC DC-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.717.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. van Baarle / J. P. Lozano

Référence de publication: 2007026071/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB01003. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Crosslink Investment Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 56.765.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028960/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01986. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Immobilière Brabançonne, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 17.073.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026968/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.



F2 Napier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 83.319.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2006 tenue extraordinairement le 18 juillet 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs de Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et Mme Frédérique Vigneron ainsi que celui du Commissaire aux comptes TOWERBEND LTD jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour F2 NAPIER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026925/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10518. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Procter & Gamble Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.719.

Le bilan de la société au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007026131/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09946. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

rELoC DC-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.717.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASSOCIACIONS.

Référence de publication: 2007026077/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB01001. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

P. van Baarle / J. Perez Lozano.

(070020067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Caiapo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.162.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 janvier 2007

- 1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Mme Rita Biltgen de son poste d'administrateur.
- 2. L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur Mme Sonia Delfini, employée privée, demeurant au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2010.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.



Pour CAIAPO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026927/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10513. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Iris St Michael S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.556.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007026130/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09962. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Holivest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.677.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026080/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10463. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Netsys, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.222.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026123/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00996. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Aldimo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.954.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 janvier 2007

- 1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Mme Rita Biltgen de son poste d'administrateur.
- 2. L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur Mme Sonia Delfini, employée privée, demeurant au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2010.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.



Pour ALDIMO HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026931/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10512. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Fair Trade S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 114.403.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026124/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00234. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.350,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.220.

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of December

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of BOCA S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106.220 by a deed drawn up by the notary Maître Gérard Lecuit, on 15 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), number 597, 21 June 2005, page 18626 (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended since its incorporation:

- the nominal value of the shares has been changed from one hundred Euros (EUR 100.-) each to fifty Euros (EUR 50.-) each, and consequently the existing one hundred twenty-five (125) shares have been converted, into two hundred fifty (250) new shares and the Company's share capital has been increased by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into two hundred fifty (250) shares with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each, to an amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each, and having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase, by a deed drawn up by the notary Maître Henri Hellinckx, on 7 December 2005, published in the Mémorial C, dated 6 April 2006, number 706, page 33855;
- the Articles have been redrafted by a deed drawn up by the notary Jean Sekler residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 August 2006, not yet published in the Mémorial C;
- the registered office of the Company has been transferred from L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal to L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on 8 November 2005, published in the Mémorial C, dated 23 February 2006, number 398, page 19088;
- the Articles have been redrafted by a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, on 11 January 2006, published in the Mémorial C, dated 6 April 2006, number 706, page 33859;

The meeting is presided by Mr Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg, who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

- I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.
 - II. It appears from the attendance list, that
 - the five hundred (500) shares of class A (referred to as the «A Shares»);



- the six (6) shares of class B (referred to as the «B Shares»);

all with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) To increase the corporate capital of the Company with an amount of fifty Euros (EUR 50.-) in order to raise it from twenty-five thousand three hundred Euros (EUR 25,300.-) to twenty-five thousand three hundred and fifty Euros (EUR 25,350.-) by creating and issuing one (1) new A Share, with nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) (the «New Share») plus a share premium to be attached to the New Share in the amount of sixty-five million twenty-three thousand and fifty Euros (EUR 65,023,050.-) (the «New Share's Share Premium») and to resolve to allocate the New Share's Share Premium to a special reserve not freely distributable during one year from the date hereof;
 - 2) To record the subscription and full payment of the New Share by contribution in kind;
- 3) To amend article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«The share capital of the Company is set at twenty-five thousand three hundred and fifty Euros (EUR 25,350.-) divided into five hundred and one (501) A Shares and six (6) B Shares with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each, all of which are fully paid up (the Class A Shareholders and the Class B Shareholders are collectively referred to as the «Shareholders»)»

4) Miscellaneous

After deliberation, the following resolution was taken unanimously in compliance with the Articles:

First resolution

The Shareholders increase the corporate capital of the Company with an amount of fifty Euros (EUR 50.-) in order to raise it from twenty-five thousand three hundred Euros (EUR 25,300.-) to twenty-five thousand three hundred and fifty Euros (EUR 25,350.-) by creating and issuing one (1) new A Share, with nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) (the «New Share») plus a share premium to be attached to the New Share in the amount of sixty-five million twenty-three thousand and fifty Euros (EUR 65,023,050.-) (the «New Share's Share Premium»). The Shareholders resolve to allocate the New Share's Share Premium to a special reserve not freely distributable during one year from the date hereof.

Second resolution

The Shareholders record the subscription and the full payment in kind of the New Share and the related share premium as follows:

SU EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.958 (the «Subscriber») in virtue of a proxy, which shall remain attached to the present minutes, who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of one (1) New Share and the related share premium by contribution in kind consisting in the share representing 100% of the share capital of PYRRHA DREIZEHNTE VER-MÖGENSVERWALTUNGS-GmbH, with registered seat in Frankfurt am Main, Germany, registered in the Commercial Register of the Local Court (Amtsgericht) of Frankfurt am Main under HRB 78627 (herein referred to PYRRHA 13) (the «Contributed Shares»).

as it has been proven to the undersigned notary who expressively acknowledged it:

Description of the Contributed Share

The outstanding paid up share capital of PYRRHA 13 equals to twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-), with reserves for a global amount of sixty-five million Euros (EUR 65,000,000.-), and other payables of one thousand nine hundred Euros (EUR 1,900.-).

Therefore the Contributed Share is valued at sixty-five million twenty-three thousand and one hundred Euros (EUR 65,023,100.-).

Documents evidencing the valuation of the Contributed Shares

The value of the Contributed Shares has been calculated and evaluated as the date of 17 December 2006 at an amount of sixty-five million twenty-three thousand and one hundred Euros (EUR 65,023,100.-) corresponding to the value of the Contributed Shares (including the share premium attached thereto), evaluated, among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of the Subscriber in its capacity as subscriber of the New Share dated 18 December 2006 confirming the subscription of the New Share (plus the related share premium) and certifying the valuation and the ownership of the Contributed Shares as of 17 December 2006;



- a valuation report of the management of the Company dated 18 December 2006 certifying the valuation report of the Contributed Shares as of 17 December 2006;
 - a copy of the articles of association of PYRRHA 13 dated 30 November 2006;
 - a copy of the balance sheet of PYRRHA 13 as at 17 December 2006.
 - a copy of the shareholders resolutions of SU EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l. dated 15 December 2006;

Effective implementation of the contribution of the Contributed Shares.

The Subscriber, in its capacity as contributor, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Shares to the Company be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Shares will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New A Preference Share; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg and in Germany in order to duly formalise the transfer of the Contributed Shares to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Pro rata Contribution Tax Payment Exemption Request

Considering that the above contribution in kind consists in the increase of the share capital and share premium of the Company by way of contribution of at least 65% of all outstanding shares of a joint stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union member State, the Company expressly requests the pro rata tax payment exemption on the basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the beginning of article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«The share capital of the Company is set at twenty-five thousand three hundred and fifty Euros (EUR 25,350.-) divided into five hundred and one (501) A Shares and six (6) B Shares with a nominal value of fifty Euros (EUR 50.-) each, all of which are fully paid up (the Class A Shareholders and the Class B Shareholders are collectively referred to as the «Shareholders»)»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le dix huit décembre,

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de BOCA S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgoise, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.220 dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), sous le numéro 597 en date du 21 juin 2005, page 18626 (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises depuis sa constitution, en particulier:

- la valeur nominale des parts a été modifiée de cent Euros (EUR 100,-) chacune à cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, et par conséquent les cent vingt-cinq parts existantes ont été converties en deux cent cinquante (250) nouvelles parts et le capital de la Société d'un montant douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) constitué de deux cent cinquante (250) part d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) a été augmenté de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à vingt cinq mille Euros (EUR 25.000,-) divisé en cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-), chacune, avec les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts existantes et permettant de toucher dividendes à partir du jour de la décision des associés résultant en l'augmentation du capital en vertu d'un acte reçu le 7



décembre 2005 par le notaire Maître Henri Hellincks, publié au Mémorial C, en date du 6 avril 2006, numéro 706, page 33855:

- les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu le 11 août 2006 par le notaire Maître Jean Sekler, et non encore publié au Mémorial C;
- le siège social de la Société a été transféré L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en vertu d'un acte reçu le 8 novembre 2005, publié au Mémorial C, en date du 23 février 2006, numéro 398, page 19088;
- les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu le 11 janvier 2006 par le notaire Maître Henri Hellincks, publié au Mémorial C, en date du 6 avril 2006, numéro 706, page 33859;

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg laquelle désigne comme secrétaire Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg

L'assemblée choisit aussi comme scrutateur Régis Galiotto.

Les comparants de l'assemblée ayant été désignés, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

- I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par les comparants de l'assemblée et le notaire. La-dite liste et les procurations ne varietur seront enregistrées avec cet acte.
 - II. Il ressort de la liste présence que
 - les cinq cents (500) parts sociales de classe A (les «Parts Ordinaires A»);
 - les six (6) parts sociales de classe B (les «Parts Ordinaires B»);

toutes d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- €), chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

- III. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.
 - IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Augmenter le capital de la Société d'un montant de cinquante Euros (EUR 50,-) pour le porter de vingt-cinq mille trois cents Euros (EUR 25.300,-) à vingt-cinq mille trois cent cinquante Euros (EUR 25.350,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale préférentielle A, avec une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) (la «Nouvelle Part Préférentielle A») plus une prime d'émission de soixante-cinq million vingt-trois mille cinquante Euros (EUR 65.023.050,-) à être attachée à la Nouvelle Part Préférentielle A (la «Prime d'Emission de la Nouvelle Part Préférentielle A»), et décider d'affecter la Prime d'Emission de la Nouvelle Part Préférentielle A à un compte spécial de réserve non distribuable durant un an à compter de la date du présent acte;
 - 2) Enregistrer la souscription et libération des Nouvelles Parts Préférentielles par apport en nature;
- 3) Modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social de la société est fixé à vingt-cinq mille trois cent cinquante Euros (EUR 25.350,-) divisé en cinq cent une (501) Parts Ordinaires A et six (6) Parts Ordinaires B de cinquante Euros (EUR) chacune, toute entièrement souscrite (les détenteurs de Parts Ordinaires A et les détenteurs de Parts Ordinaires B, les «Associés»).»

4) Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société d'un montant de cinquante Euros (EUR 50,-) pour le porter de vingt-cinq mille trois cents Euros (EUR 25.300,-) à vingt-cinq mille trois cent cinquante Euros (EUR 25.350,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale préférentielle A, avec une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) (la «Nouvelle Part Préférentielle A») plus une prime d'émission de soixante-cinq million vingt-quatre mille Euros (EUR 65.024,-) à être attachée à la Nouvelle Part Préférentielle A (la «Prime d'Emission de la Nouvelle Part Préférentielle A»). Les associés décident d'affecter la Prime d'Emission de la Nouvelle Part Préférentielle A à un compte spécial de réserve non distribuable durant un an à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

Les Associés enregistrent la souscription et la libération intégrale en nature de la Nouvelle Part Préférentielle A ainsi que la prime d'émission en rapport, de la façon qui suit:

SU EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.958 (le souscripteur) en vertu d'une procuration, laquelle restera attachée aux présentes minutes, qui après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des Statuts, déclare souscrire, au nom de son mandant une (1) Nouvelle Part Ordinaire A ainsi que de la Prime d'émission par un apport en nature consistant en une part représentant 100% du capital social de PYRRHA DREIZEHNTE VERMÖGENSVERWALTUNGS, GmbH, une société constituée en vertu du droit allemand, dont le siège social est à Frankfurt am Main, Allemagne,



immatriculée au Registre de Commerce de la Cour Locale (Amtsgericht) de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 78627 (PYRRHA 13);

(les «Parts Apportées»).

tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné lequel l'a expressément reconnu:

Description de l'apport

Le capital social souscrit et libéré de PYRRHA 13 s'élève à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), avec des réserves d'un montant total de soixante-cinq million Euros (EUR 65.000.000,-) et des pertes d'un montant de mille neuf cents Euros (EUR 1.900,-).

En conséquent, les Parts Apportées sont évaluées à soixante-cinq million vingt-trois mille cent Euros (EUR 65.024.100,-) et l'Associé Unique en sa qualité de souscripteur considère comme prudent de reprendre cette valeur à l'égard de la Société.

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur des Parts Apportées a été calculée et évaluée à la date du 17 décembre 2006 au montant de soixante-cinq million vingt-trois mille et cinquante Euros (EUR 65.023.050,-), correspondant à la valeur des Parts Apportées (incluant la prime d'émission y attachée), estimée, notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat en date du 18 décembre 2006 émanant des représentants autorisés de l'Associé Unique en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts confirmant la souscription des Nouvelles Parts et certifiant la valeur et la propriété des Parts Apportées à la date du 17 décembre 2006;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société du 17 décembre 2006, certifiant la valeur des Parts Apportés au 17 décembre 2006;
 - une copie des statuts de PYRRHA, 13 GmbH en date du 30 novembre 2006;
 - une copie du bilan de PYRRHA 13, GmbH à la date du présent acte.
 - Une copie des résolutions des associés de SU EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l. en date du 15 decembre 2006.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur pré-désigné, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il dispose du pouvoir de céder les Parts Apportées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une quelconque des Parts Apportées à la Société ne lui soit cédées;
- le transfert des Parts Apportées sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-duché de Luxembourg et en Luxembourg aux fins d'effectuer la cession des Parts Apportées à la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération des droits proportionnels

Considérant que l'apport en nature mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital et de la prime d'émission de la Société par apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social de la société est fixé à vingt-cinq mille trois cent cinquante Euros (EUR 25.350,-) divisé en cinq cent une (501) Parts Ordinaires A et six(6) Parts Ordinaires B de cinquante Euros (EUR) chacune, toute entièrement souscrite (les détenteurs de Parts Ordinaires A et les détenteurs de Parts Ordinaires B, les «Associés»).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ dix mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.



Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 11, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007026754/211/267.

(070021399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Orioles Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.961.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026128/2195/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08421. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Quark & Stark SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.746.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2006 tenue extraordinairement le 3 juillet 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs de Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et Mme Frédérique Vigneron ainsi que celui du Commissaire aux Comptes TOWERBEND LTD jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour QUARK & STARK S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026885/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Thillco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 41-43, rue Clair Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 120.131.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026125/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10505. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Scala Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4332 Esch-sur-Alzette, 45, rue Sidney Thomas.

R.C.S. Luxembourg B 83.955.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 6 février 2007.

Référence de publication: 2007026126/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10507. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Townley Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.917.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Signature.

Référence de publication: 2007026127/2195/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00425. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Touching Wood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 123.001.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007026129/5770/12.

(070020150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Babalou Shipping Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.633.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007029014/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01480. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Babalou Shipping Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.633.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007029017/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01479. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck